

Nouméa, le 21 novembre 2014

Inspection Pédagogique
du 2nd degré

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie
A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

VR/IPR/LA
n° 3211/2014-1498

Affaire suivie par
Lionel AMATTE
Chargé de mission
d'inspection
Éducation Physique et
Sportive

**RAPPORT DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE
D'HARMONISATION EPS.
BACCALAUREATS GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE,
PROFESSIONNEL, BEP, CAP et DNB.
SESSION 2014**

Bureau 105

Téléphone
(687) 26 62 21

Fax
(687) 26 62 07

Mél.
inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
Immeuble Flize
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://eps.ac-noumea.nc>

DESTINATAIRES :

- Établissements publics d'enseignement secondaire.
- Établissements privés d'enseignement secondaire.
- Direction Diocésaine de l'École Catholique
- Direction de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
- Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout)
- Vice-Rectorat des Iles Wallis et Futuna
- Ambassade de France à Port-Vila – Vanuatu (pour l'École Française de Port-Vila).

La commission académique d'harmonisation des notes s'est réunie au Vice Rectorat le vendredi 21 novembre 2014. La commission, présidée par délégation par Monsieur Lionel AMATTE, chargé de mission EPS, se compose de 15 membres, professeurs d'EPS de collège, de lycée, de lycée professionnel et de lycée polyvalent :

Membres :

Mme BORGNA
Mme WILD
M. BET
M. CARRICONDE
M. ROCCA
Mme URVOY
M. QUERE
M. HEIDINGER
Mme LIMOZIN
M. COSTES
M. GROSGER
M. POUILLY
Mme DONGUY
Mme BOUVET
M. AMATTE

Lycée Escoffier
Lycée du Grand Nouméa
ALP Vallée du tir
Lycée SEP Jules GARNIER
Lycée Blaise Pascal
Clg de Magenta
Clg de Magenta
Lycée J.GARNIER
Lycée LAPEROUSE
Lycée SEP J. GARNIER
LP Petro ATTITI
LP Jean XXIII
LP Petro ATTITI
Lycée LAPEROUSE
Chargé de mission EPS

Pour une deuxième session cette année, la commission dresse également un bilan des examens du DNB dans le cadre de la refonte de cet examen.



2 / 17

Une lecture attentive des éléments de synthèse de la commission d'harmonisation académique doit permettre aux équipes pédagogiques d'envisager des évolutions sur les modalités d'évaluations des examens. Cette lecture pourra se faire au sein d'un conseil d'enseignement.

**Les statistiques générales seront proposées sur le site disciplinaire académique.
<http://eps.ac-noumea.nc>**

A- BILAN GENERAL ET RECOMMANDATIONS :

Comme les années passées, la commission déplore :

- L'arrivée après la date limite de certains dossiers. Pour cette session 2014 :
 - 12 dossiers de Lycées, LP ou ALP ont été réceptionnés après la date limite du 14 novembre ; 35 étaient attendus, soit 33% de dossiers manquants. Un dossier n'est toujours pas arrivé par voie postale à la date de la commission.
 - 33 dossiers de collèges n'étaient également pas réceptionnés avant la date limite ; 60 étaient attendus, soit 55% de dossiers manquants.
 - 15 dossiers de collèges (25%) sont toujours absents à la date de la CAHN.
 - Par contre tous les fichiers d'extraction des statistiques à partir de l'application GEBEPS sont arrivés avant la date limite.
 - La liste des établissements retardataires est proposée en annexe 3.

- Une absence de distinction des dossiers CAP et BPRO pour les Lycées Professionnels.

- Le manque de vérification des dossiers par les enseignants d'EPS de certains établissements se traduisant par :
 - Une absence de signature par les enseignants responsables de la proposition des notes sur chacune des feuilles.
 - Une absence de validation de toutes les notes par le chef d'établissement, responsable du centre d'examen.
 - L'absence de certificats médicaux justificatifs de la période d'inaptitude de l'élève.
 - L'absence de vérification des inscriptions d'élèves en « inaptés totaux ».
 - La note de « 0 » attribuée sur EPSNET pour un élève absent au lieu de : « AB ».
 - L'oubli de la prise en compte OBLIGATOIRE d'au moins une note de la session précédente pour les élèves de CAP et BEP.
 - Des erreurs d'attribution de protocoles, ou des certifications réalisées dans une activité et validées dans une autre activité sur EPSNET.
 - L'absence des fiches de renseignements des divers protocoles (annexe transmise avec la circulaire académique chaque année).
 - L'absence des fiches « inaptés ».
 - L'oubli du numéro des protocoles sur la fiche « inaptés »
 - Le manque d'informations transmis à la CAHN par les collègues dans le cas d'un élève inapte pour 2 épreuves et n'ayant qu'une seule note, permettant à la Commission de valider ou de geler cette note (voie générale, technologique et professionnelle).

Un professeur dans chacun des établissements concernés sera intégré, comme cette année, à la commission académique de l'année 2015 pour une période de 3 ans.

D'autre part, plusieurs élèves ne se sont pas inscrits aux examens d'EPS, ou bien par erreur sous la définition « d'élève inapte total ». Une vérification par les établissements s'impose à l'inscription. Des erreurs se sont également produites concernant l'inscription à l'épreuve facultative en CCF cette année.

Nous demandons que chacun des établissements désigne un enseignant « référent EPSNET et certifications DNB » qui devra centraliser les cas particuliers (inaptitudes partielles, totales, démissions, etc...) et être en relation, pour la prochaine session, avec la commission académique d'harmonisation.



D'un point de vue pratique, nous vous demandons d'envoyer **une pochette par examen (1 dossier BG/T, 1 dossier BPro, 1 dossier BEP/CAP)** afin de faciliter les travaux de la commission.

3 / 17

Il s'agit également de préciser le nom des élèves démissionnaires inscrits sur EPSNET et pour lesquels vous n'avez pas de notes.

Nous invitons également les enseignants à n'ouvrir qu'un seul protocole sur EPSNET lorsque les trois mêmes activités se retrouvent dans des menus différents, tout en veillant à respecter l'ordre de saisie des notes sur l'application web d'EPSNET. Cependant il est également important de préciser, sur la fiche de renseignements jointe, les différents groupes appartenant au même protocole (dates et jours d'évaluation).

Enfin, une attention toute particulière doit être portée à la réception du dossier par les membres de la commission avant la date limite de dépôt.

B- CERTIFICATS MEDICAUX :

- Un contrôle de tous les certificats médicaux (CM) a été effectué. Le certificat médical agréé par l'Éducation Nationale rédigé en termes d'inaptitude fonctionnelle est à demander aux élèves. Ce dernier est mis à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://eps.ac-noumea.nc/spip.php?article109>

- Suite à des certificats falsifiés, l'original du certificat médical est EXIGÉ (à défaut une copie certifiée conforme avec le cachet de l'établissement ou de l'infirmerie). Il doit être archivé au cours de l'année par le « référent EPSNET et certification DNB ».

- Une première vérification par les établissements doit être effectuée avant l'envoi à la commission (durée du CM, date du CM).

- Si l'élève est inapte à l'épreuve, mais apte au rattrapage, il n'est pas nécessaire d'envoyer de CM.

- Les certificats sont à mettre dans l'ordre alphabétique de la liste récapitulative éditée sur EPSNET et **agrafés** à ce document.

- ATTENTION ! Lorsque les enseignants valident une note « DI », pour Dispensé, sur EPSNET, ils doivent s'assurer de posséder le CM de l'élève concerné.

- De la même manière, lorsque les enseignants éditent la fiche des élèves inaptes totaux, ils doivent prendre soin de fournir l'original du certificat médical au dossier d'établissement et non à la DEXCO.

Il est demandé aux enseignants d'EPS une extrême vigilance et un contrôle rigoureux des mentions ou des notes qu'ils renseignent sur EPSNET. Nous vous rappelons que la signature demandée en face des notes des élèves n'est pas juste une banale formalité administrative, mais une procédure de vérification importante engageant la responsabilité de l'enseignant dans un processus de certification.

Des exemples de gestion de cas particuliers sont proposés en annexe 1.

C- LA REMONTEE DES NOTES pour le DNB :

La note de service n° 2012-096 du 22-6-2012 relative aux modalités d'évaluation du DNB précise : « La note finale prise en compte pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation des APSA retenues pour le DNB. Cette note, de 0 à 20, **ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par l'élève dans le cadre de l'enseignement d'EPS** de la classe de troisième. Les notes trimestrielles incluent l'ensemble des notes attribuées en EPS, alors que **la note du DNB ne prend en compte que les évaluations des Apsa mentionnées dans le protocole certificatif.** »

Nous avons été destinataires d'éléments démontrant le non respect du texte réglementaire en ce domaine. Une attention particulière doit être portée par les enseignants et le chef de centre à la validité des notes en direction de la DEXCO.

Le transfert entre PRONOTE et NOTANET ne doit pas se confondre avec l'utilisation de l'application GEBEPS.



A titre informatif, la prochaine session verra la généralisation d'une nouvelle application pour la gestion du DNB sur serveur externe. Ici encore, elle ne se substituera pas à la nécessaire remontée des notes vers NOTANET.

4 / 17

D- RESULTATS ET HARMONISATIONS :

10180 Élèves scolarisés présentaient un examen EPS en 2014 en Nouvelle Calédonie :

	TOTAL	FILLES	GARCONS
BAC G/T	2198	1278	920
BAC PRO	1395	737	658
CAP / BEP	2151	990	1161
CAP ADAL	101	29	72
DNB	4335	2209	2126
TOTAL	10180	5243	4937

L'harmonisation des notes en Nouvelle Calédonie se révèle particulièrement délicate du fait du faible nombre d'élèves concernés dans certains établissements et du faible nombre d'élèves inscrits dans quelques activités physiques peu enseignées.

Les CAP ADAL ne sont pas pris en compte dans la gestion du logiciel EPSNET, les statistiques ne tiennent donc pas compte de ces résultats.

Pour ce qui concerne le DNB, les éléments de synthèse statistique ont été réalisés à partir du fichier GEBEPS.

Une attention particulière a été portée sur les écarts entre :

- Les moyennes entre activités physiques sportives et artistiques.
- Les moyennes entre filles et garçons.
- Les moyennes entre établissements.

D-1 ACTIVITES PROPOSEES :

Comme les années précédentes, les évaluations certificatives se concentrent sur deux compétences relatives à la dimension culturelle : la CP1 et CP4,

Cependant, en Bac G/T, s'observe depuis la session 2013 un net rééquilibrage au profit de la CP5 (activité musculation, STEP et course en durée) et dans une moindre mesure au profit de la CP3 (Acrosport).

En Bac Pro, la concentration des certifications persiste sur la CP1 et la CP4, malgré une présence soutenue de la CP2. Notons que la CP3 reste à un pourcentage très faible alors que la répartition Filles/Garçons est quasiment égale. Une réflexion doit être menée dans les établissements pour proposer des ensembles certificatifs où les activités identifiées à valence « féminine » seraient encore plus présentes. Un léger fléchissement de la CP5 est observé en Bac Pro.

En CAP, le choix des activités évaluées demeure identique à l'année précédente et respecte la concentration sur la CP1 et CP4. Il faut noter que les activités de la CP3 sont sous représentées. Ici encore une attention particulière doit être donnée par les équipes pédagogiques pour valoriser les activités à valence féminine afin de les mettre plus en réussite.

Le DNB valide le principe général au profit de la CP1 et CP4.

	BAC GT			BAC PRO			BEP / CAP		DNB	
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2014	2013
CP1 :	29%	30%	32%	32%	31%	32%	29%	30%	33,4%	33,6%
CP2 :	10%	11%	5%	21%	21%	19%	22%	18%	19%	16,3%



CP3 :	12%	9%	7%	8%	6%	6%	6%	10%	16,8%	16.6%
CP4 :	33%	32%	54%	32%	32%	33%	32%	32%	30,9%	33.6%
CP5 :	16%	17%	2%	7%	10%	11%	10%	10%		

5/17 La commission a observé que certaines activités étaient plus favorables à la réussite des élèves. Une attention et une réflexion particulières doivent être portées sur les ensembles certificatifs proposés aux élèves.

L'ensemble des statistiques proposées sur le site disciplinaire doit permettre aux enseignants de comparer les moyennes académiques pour chacune des activités.

D-2 LISTE ACADEMIQUE :

Nombre d'élèves qui ont été évalués sur des APSA de la liste académique des BP, G/T, CAP et BEP :

	2014	2013	2012	2011	2010
Poids	239	259	535	412	383
PAV	453	540	526	260	79
Va'a	347	328	474	236	136
Tir à l'arc	131	91			
Kayak	448	305			

Pour cette année 2014, plus précisément :

	TOTAL	BAC G/T		BAC PRO		CAP	
		M	F	M	F	M	F
Planche à voile	453	47	46	104	67	148	41
Va'a	347			76	86	88	97
Tir à l'arc	131	22	77			24	8
Kayak	448			78	68	124	178
Poids	239	91	148				
	1618	160	394	258	221	384	324

Pour le DNB

	2014	2013
VOILE	145	146
PAV	297	280
Va'a	211	52
ULTIMATE	11	0

Notons que l'activité Ultimate n'est pas représentative d'une demande académique pour le DNB.

La liste des activités académiques évolue pour les trois prochaines sessions. Un arrêté académique sera publié pour la prochaine rentrée scolaire. Ces listes sont présentées en fin de document.

D-3 ECART DE NOTATION FILLES –GARCONS :

L'écart de notation entre garçons et filles, au profit des premiers, est proche

- de 0.83 points pour le Bac professionnel,
- de 0.85 points pour les CAP/BEP,
- de 1.02 points pour le baccalauréat général et technologique.
- de 0.76 points pour le DNB.

Même si la commission est satisfaite de ce faible écart, les filles gagneraient à être confrontées aux activités relevant des compétences peu proposées en Nouvelle-Calédonie : CP2, CP3 et CP5, pour être encore plus en réussite.



D-4 INAPTITUDE ET DISPENSE :

6 / 17

La commission académique observe une stagnation des taux d'inaptitude amenant à une dispense totale de l'épreuve. Relevons toutefois une baisse sensible en Bac Professionnel :

	2014	2013	2012	2011	2010
Bac G/T	4%	3.1%	3.4%	3.3%	2.2%
Bac pro	1.93%	1.4%	2.3%	5%	4.3%
CAP / BEP	1.81%	1%	0.6%	4.44%	2.2%

Les taux d'inaptitudes partielles sont constants au regard des années précédentes. Nous encourageons les équipes pédagogiques à poursuivre leur travail pour réduire ces pourcentages d'élèves inaptes.

2014	Total	Filles	Garçons
BAC G/T	4,36% (96 élèves)	5,16% (66 élèves)	3,26% (30 élèves)
BAC PRO	2,72% (38 élèves)	4,07% (30 élèves)	1,22% (8 élèves)
CAP/BEP	3,22% (33 élèves)	2,53 % (25 élèves)	0,69% (8 élèves)

A ce titre, il faut rappeler aux établissements que des épreuves adaptées doivent être proposées aux élèves souffrant d'une inaptitude partielle prolongée. Ils seront inscrits sur l'application EPSNET sous une rubrique particulière.

Les résultats issus de l'analyse des chiffres du DNB ne sont pas significatifs en raison de nombreuses erreurs d'écriture.

D-5 HARMONISATION ET MOYENNE GENERALE PAR EXAMEN :

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Au vu des résultats, après étude des projets pédagogiques, des conditions matérielles et de la répartition garçons / filles dans les établissements :

La commission décide :

- Une augmentation de 2 points en course d'orientation pour le lycée Le Clézio pour filles et garçons
- Une augmentation de 2 points pour les filles et 1 point pour les garçons en escalade, pour le lycée Garnier
- Une homologation des notes de tous les autres établissements.

Après ces décisions, la moyenne académique en EPS pour le baccalauréat général et technologique s'établit à **13,49 / 20** (13.24 en 2013 et 13.39 en 2012)

14,12 pour le Bac G. avec 1207 candidats.

12,72 pour le Bac T avec 991 candidats.

SERIES	MOYENNE	EFFECTIFS
ES	13.8	356
L	13.04	199
S	14.62	652
ST2S	13.37	141
STI2D	12.77	187
STMG	12.57	663
TOTAL	13.49	2198



7/17

BILAN 2014 BAC GT NOUVELLE CALEDONIE par activités										
EPREUVES	Effectif total		Effectif F		Effectif G		MOYENNE	Moyenne F	Moyenne G	Ecart F/G
HAIES	116	2%	35	1%	81	3%	10,90	8,81	11,78	2,97
DEMI FOND	90	1%	31	1%	59	2%	14,00	13,87	14,07	0,20
RELAIS-VIT	138	2%	58	2%	80	3%	13,74	13,25	14,11	0,86
DISQUE	212	3%	112	3%	100	4%	12,76	11,62	14,03	2,41
JAVELOT	174	3%	107	3%	67	2%	14,55	13,75	15,89	2,14
PENTABOND	437	7%	247	7%	190	7%	13,95	13,27	14,82	1,55
TIR A L'ARC	99	2%	77	2%	22	1%	13,01	12,39	15,15	2,76
POIDS	239	4%	148	4%	91	3%	13,10	12,47	14,09	1,62
NATATION	342	5%	197	5%	145	5%	15,60	15,28	16,01	0,73
CO	234	4%	134	4%	100	4%	13,32	13,15	13,56	0,41
VA'A	0	0%		0%		0%				0,00
ESCALADE	90	1%	29	1%	61	2%	11,64	9,92	12,40	2,48
SAUVETAGE	258	4%	147	4%	111	4%	12,36	11,62	13,44	1,82
VOILE	93	1%	46	1%	47	2%	12,95	10,89	15,00	4,11
ACROSPORT	210	3%	118	3%	92	3%	13,46	13,54	13,37	-0,17
ART DU CIRQUE	188	3%	119	3%	69	3%	14,08	14,55	13,27	-1,28
STEP	105	2%	100	1%	5	0%	14,88	14,75	17,50	2,75
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE	159	2%	137	4%	22	1%	13,52	13,60	12,97	-0,63
AEROBIC	105	2%	100	3%	5,00	0,2%	12,93	12,84	14,68	1,84
BB	303	5%	163	4%	140	5%	12,90	12,44	13,41	0,97
HB	171	3%	83	2%	88	3%	13,01	12,46	13,52	1,06
FB	197	3%	57	2%	140	5%	13,39	11,90	13,90	2,00
RUGBY	75	1%	44	1%	31	1%	13,92	12,96	15,28	2,32
VB	594	9%	402	11%	192	7%	12,88	12,57	13,51	0,94
BADMINTON	602	9%	385	10%	217	8%	12,73	12,11	13,82	1,71
TENNIS DE TABLE	157	2%	71	2%	86	3%	13,52	12,70	14,20	1,50
MUSCULATION	418	6%	194	5%	224	8%	14,76	15,16	14,42	-0,74
COURSE EN DUREE	643	10%	376	10%	267	10%	13,90	13,45	14,52	1,07
MOYENNES	6449		3717		2732		13,47	13,03	14,05	1,02
Nombre d'inapte total(dis)	47		39		8					
% inapte (disp)	4,0%		3,1%		0,9%					
Nombre d'inapte partiel	96		66		30					
% inapte partiel	4,4%		5%		3%					

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Au vu des résultats, après étude des projets pédagogiques, des conditions matérielles et de la répartition garçons / filles dans les établissements :

La commission décide :

- Une augmentation de 2 points en natation pour le bac pro du LPCH et du LPMC pour filles et garçons
- L'homologation des notes de tous les autres établissements.

Après ces décisions, la moyenne académique en EPS pour le baccalauréat professionnel s'établit à **12,97 / 20**. (12.86 en 2013 et 13.42 en 2012)

RAPPEL pour la filière professionnelle : **STOCKAGE DES NOTES EPS 2014**

Les notes de l'année 2014 susceptibles de servir pour la notation des examens du CAP, du BEP et du baccalauréat professionnel en 2015 doivent être archivées et transmises par les enseignants d'EPS au chef d'établissement. A cette fin, vous pouvez utiliser le fichier Excel de recueil des notes proposé sur le site académique EPS à l'adresse suivante : <http://eps.ac-noumea.nc/spip.php?article77>

Veillez conserver également les Certificats Médicaux pour les inaptitudes Partielles et totales de 2014.

Les coordonnateurs veilleront à récupérer ces éléments auprès des collègues changeant d'établissement ou quittant le territoire avant la fin de l'année.



81

BILAN 2014 - BAC PROFESSIONNEL NOUVELLE CALEDONIE par activités										
EPREUVES	Effectif total		Effectif F		Effectif G		MOYENNE	Moyenne F	Moyenne G	Ecart F/G
HAIES	22	1%	17	1%	5	0%	9,57	8,59	12,70	4,11
DEMI FOND	72	2%	8	0%	64	3%	12,45	10,62	12,68	2,06
RELAIS-VIT	24	1%	18	1%	6	0%	15,26	15,03	15,93	0,90
DISQUE	94	2%	36	2%	58	3%	13,59	11,95	14,62	2,67
JAVELOT	740	18%	434	20%	306	16%	13,83	13,59	14,17	0,58
PENTABOND	172	4%	99	%	73	4%	12,64	12,16	13,27	1,11
NATATION	185	4%	70	3%	115	6%	11,32	10,81	11,63	0,82
CO	321	8%	185	9%	136	7%	13,44	12,42	14,78	2,36
ESCALADE	40	1%	0	0%	40	2%	9,71	0,00	9,71	9,71
Kayak	146	4%	68	3%	78	4%	14,15	13,15	15,04	1,89
VAA	162	4%	86	4%	76	4%	13,87	13,90	13,83	-0,07
SAUVETAGE	36	1%	12	1%	24	1%	9,58	10,29	9,23	-1,06
VOILE	171	4%	67	3%	104	5%	12,41	10,58	13,57	2,99
ACROSPORT	298	7%	212	10%	86	4%	13,46	13,24	14,02	0,78
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE	15	0%	0	0%	15	1%	14,47	0,00	14,47	14,47
BB	91	2%	29	1%	62	3%	13,42	12,32	13,92	1,60
HB	27	1%	15	1%	12	1%	11,30	9,53	13,50	3,97
FB	66	2%	5	0%	61	3%	14,70	14,40	14,72	0,32
RUGBY	22	1%	2	0%	20	1%	14,59	12,00	14,85	2,85
VB	579	14%	369	17%	210	11%	12,41	12,16	12,83	0,67
SAVATTE-BF	7	0%	1	0%	6	0%	6,14	11,50	5,25	-6,25
BADMINTON	413	10%	226	10%	187	10%	13,10	12,84	13,42	0,58
TENNIS DE TABLE	136	3%	58	3%	78	4%	12,97	13,30	12,72	-0,58
MUSCULATION	105	3%	30	1%	75	4%	13,29	12,73	13,51	0,78
STEP	75	2%	72	3%	3	0%	13,16	13,17	13,00	-0,17
COURSE EN DUREE	124	3%	56	3%	68	3%	12,25	10,86	13,40	2,54
MOYENNES	4143		2175		1968		12,97	12,59	13,59	1,00
Nombre d'inapte total(disp)	14		12		2					
% inapte (disp)	1,93%		1,63%		0,30%					
Nombre d'inapte partiel	39		30		9					
% inapte partiel	5,44%		4,07%		1,37%					

CAP DE SPECIALITES ET BEP

Au vu des résultats, après étude des projets pédagogiques, des conditions matérielles et de la répartition garçons / filles dans les établissements :

La commission décide :

- Une homologation des notes de tous les établissements.

Après cette décision, la moyenne académique en EPS pour les CAP et BEP s'établit à **12,30**. (12,62 en 2013 et 12.66 en 2012).

Avec respectivement : **12.52 pour les BEP et 12.07 pour les CAP.**



9 / 17

BILAN 2014 CAP BIP NOUVELLE CALEDONIE par activités										
EPREUVES	Effectif total		Effectif F		Effectif G		MOYENNE	Moyenne F	Moyenne G	Ecart FG
HAIES	6	0%	2	0%	4	0%	15,58	12,00	17,38	5,38
DEMI FOND	269	4%	44	1%	225	7%	11,74	8,97	12,29	3,32
RELAIS-VIT	106	2%	61	2%	45	1%	12,00	11,27	12,96	1,69
DISQUE	103	2%	30	1%	73	2%	15,32	13,10	16,23	3,13
JAVELOT	816	13%	453	15%	363	10%	13,45	13,55	13,34	-0,21
TIR A L'ARC	32	1%	8	0%	24	1%	12,00	13,75	11,42	-2,33
PENTABOND	401	6%	238	8%	163	5%	11,57	11,56	11,59	0,03
NATATION	147	2%	19	1%	128	4%	11,22	6,89	11,87	4,98
CP 1										
CO	330	5%	151	5%	179	5%	11,83	10,60	12,85	2,25
ESCALADE	139	2%	8	0%	131	4%	13,61	13,50	13,62	0,12
KAYAK	302	5%	178	6%	124	4%	12,75	12,66	12,88	0,22
VA/A	185	3%	97	3%	88	3%	13,30	13,27	13,32	0,05
SAUVETAGE	288	5%	181	6%	107	3%	10,61	10,03	11,58	1,55
PLANCHE A VOILE	189	3%	41	1%	148	4%	12,81	10,01	13,59	3,58
CP 2										
ACROSPORT	301	5%	172	6%	129	4%	11,16	10,66	11,82	1,16
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE	112	2%	61	2%	51	1%	12,96	13,58	12,23	-1,35
CP 3										
BB	46	1%	1	0%	45	1%	13,86		13,86	13,86
HB	51	1%	27	1%	24	1%	12,28	12,17	12,42	0,25
FB	210	3%	38	1%	172	5%	13,13	12,63	13,24	0,61
RUGBY	20	0%	1	0%	19	1%	16,60	15,00	16,68	1,68
VB	800	13%	471	16%	329	10%	12,30	12,01	12,72	0,71
SAVATTE-BF	38	1%	5	0%	33	1%	10,63	11,60	10,48	-1,12
BADMINTON	507	8%	227	8%	280	8%	12,05	11,90	12,18	0,28
TENNIS DE TABLE	359	6%	134	5%	225	7%	12,49	12,21	12,66	0,45
CP 4										
MUSCULATION	158	2%	33	1%	125	4%	12,92	14,05	12,62	-1,43
STEP	60	1%	54	2%	6	0%	9,02	9,16	7,75	-1,41
COURSE EN DUREE	418	7%	199	7%	219	6%	11,30	10,69	11,84	1,15
CP 5										
MOYENNES	6393		2934		3459		12,30	11,84	12,69	0,85
Nombre d'inapte total	19		12		7					
% inapte (disp)	0,9%		1%		1%					
Nombre d'inapte partiel(disp)	33		25		8					
% inapte (disp)	1,5%		3%		1%					

A noter : un établissement ne satisfait pas aux exigences certificatives, eu égard à une situation particulière (pas de note de 2013 mais 3 notes de 2014).

CAP ADAL

101 élèves ont été évalués en EPS dans le cadre d'un CAP ADAL, la moyenne toutes séries confondues est de **12.46** (12,07 en 2013) soit +0,39 par rapport au CAP de spécialités (12,07).

La moyenne pour les filles est de 12,81 (29 filles) et 12,31 pour les garçons (72 garçons).

A titre informatif, nous rappelons que les modalités d'évaluation des CAP ADAL sont identiques à celles des CAP de spécialités.

Établissements	AFAT		GEPER		CEB	
	nb élèves	moyenne	nb élèves	moyenne	nb élèves	moyenne
LP RIVAT Pouebo	8	16,06			6	14,25
ALP La Foa					4	11,5
ALP Koumac					9	12,44
LP M. Champagnat					19	10,95
Clg R. Vauthier Poindimié					12	12,58
ALP LA Roche Maré	5	11,3	3	12,66	4	12,37
ALP Wani Houailou	4	13,37				
ALP Ouvéa	6	13,83				
Clg F. Carco Koutio	6	11,25	4	11,62		
Clg Magenta					5	8,25
ALP Koné	6	13,5				
	35		7		59	



OPTIONS PONCTUELLES FACULTATIVES

10 / 17

Cette année encore de trop nombreux élèves (en particulier en Natation et Va'a féminin) se sont présentés aux épreuves d'option sans préparation et surtout avec un niveau trop faible. Ils ont perdu leur temps à passer une épreuve qui ne leur a apporté aucun point tout en mobilisant des examinateurs pour rien.

Il a été rappelé que compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires issues de l'arrêté du 21 décembre 2011 et de la circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012 parue au B.O spécial n°5 du 19 juillet 2012, la liste des activités d'option facultative ponctuelle depuis la session 2013 a évolué.

	Garçons		Filles		Tous	
	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne
NATATION	36	10,78	24	12,93	60	11,64
JUDO	9	14,61	3	15,16	12	14,75
TENNIS	24	12,90	13	12,90	37	12,91
VA'A (épreuve acad)	22	12,22	15	7,67	37	12,22
RUGBY (épreuve acad)	35	13,46	29	11,25	64	12,43
TOTAL	126	12,45	84	11,49	210	12,07

Les champs de questionnements proposés au cours des entretiens sont anticipés avant les épreuves et choisis selon un cadre commun quelle que soit l'épreuve.

OPTIONS FACULTATIVES en CCF et COMPLEMENT

Enseignement de complément: contrôle en cours de formation (bac G/T)

Observations générales : l'enseignement de complément concerne 27 élèves sur le Territoire pour cette session 2014 (18 en bac G et 9 pour le bac T). La moyenne générale est de **14,02** (13,27 pour les filles et 14,84 pour les garçons). Cinq activités étaient support d'évaluation (Escalade, Musculation, Badminton, Planche à voile et Handball). Deux établissements scolaires étaient concernés.

Réflexions et perspectives : au regard des moyens alloués, le nombre de candidats concernés est à questionner. Il semblerait que ce chiffre évolue pour la prochaine session au regard du nombre d'élèves inscrits en classe de première. Les résultats montrent toutefois que ces enseignements mettent les élèves en réussite.

Enseignement facultatif : contrôle en cours de formation (bac G/T)

Observations générales : pour la première année, la Nouvelle-Calédonie présentait des candidats en option CCF au Lycée des Iles à LIFOU.

19 élèves ont été évalués, la moyenne est de 11,21 avec un différentiel de plus de 2 points entre les filles et garçons.

Réflexions et perspectives : la culture du territoire, à propos des dispositifs facultatifs en EPS, n'est pas organisée sur l'option en CCF. De nombreux établissements pourraient transformer leurs SSS en option au service de la réussite du plus grand nombre pour l'examen. Une information a été transmise aux enseignants pour qu'ils se projettent sur des demandes d'ouverture d'Option en CCF.

Une réflexion peut être menée sur la proposition d'ouverture des épreuves facultatives au public de la voie professionnelle.



EPREUVE PONCTUELLE OBLIGATOIRE

Candidats non scolarisés ou scolarisés dans un établissement hors contrat d'association.

11/17

Nous déplorons un absentéisme important au cours de ces épreuves obligatoires ponctuelles. Le taux d'absentéisme est très important dans ces épreuves. 19 candidats étaient convoqués pour le lycée GT, trois étaient présents. 13 étaient convoqués pour le bac pro, 3 étaient présents.

Les tendances ne sont donc pas révélatrices.

BGT	GYM TENNIS DE T	3X500 BADMINTON	TENNIS DE T 3X500	GYM BADMINTON	BADMINTON SAUVETAGE	TOTAL et MOYENNE
Nombre de candidats	0	1	0	0	2	3
Moyennes		11,00			11,90	11,6

BP	GYM TENNIS DE T	3X500 BADMINTON	TENNIS DE T 3X500	GYM BADMINTON	BADMINTON SAUVETAGE	TOTAL et MOYENNE
Nombre de candidats		1	2			3
Moyennes		11,00	8,00			9,00

CAP et BEP	Nombre Moyenne		Nombre Moyenne		Nombre Moyenne	
GYM / TDET					0	0,00
3X500 / BADMINTON	3	12,83	1	9,50	4	12,00
3X500 / TDET	3	12,33	6	8,33	9	9,66
GYM / BADMINTON	2	10,25			2	10,25
BADMINTON / SAUVETAGE			2	13,75	2	13,75
	8	12,00	9	9,66	17	10,76

Le coût d'organisation de ces épreuves est important (réservation d'installations, convocations des jurys) pour le nombre d'élèves concernés. Cette année, certains candidats ont été convoqués sur des épreuves se déroulant au sein des établissements scolaires (examens en CCF). Cette initiative sera reconduite pour les prochaines années.

Pour information, suite à la parution de l'arrêté du 4 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, **la session 2014 a vu une modification des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel obligatoire en Bac Pro et CAP/BEP. Cette modification consiste en un alignement sur les couples d'épreuves de l'examen du Baccalauréat Général et Technique.**

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

L'année 2014 voit la tenue de la deuxième commission relative aux examens du DNB suite à la parution de la Note de Service n°2012-96 du 22.06.2012.

1. La commission

1.1 Organisation

Quatre enseignants ont eu à leur charge 60 dossiers pour les collèges. La commission s'est déroulée en trois journées.

La première journée a été consacrée à la réception, au tri, à la vérification et la validation des dossiers. Les dossiers mal constitués et incomplets ont causé une perte de temps importante.

La seconde journée a été employée à l'extraction des données statistiques issues du logiciel GEBEPS vers le logiciel GIBEPS afin d'agrèger l'ensemble des fichiers de tous les



12 / 17

établissements de l'académie. L'exploitation des statistiques a permis de renseigner la commission sur les APSA pratiquées, le nombre de filles et de garçons participant à chacune des activités et les moyennes respectives.

1.2 Logiciel de traitement des notes GEBEPS.

La commission avait à la session précédente informé les équipes pédagogiques de l'utilisation adéquate de l'application afin d'améliorer son bon fonctionnement. Elle s'est rendue compte que les consignes n'ont pas toujours été respectées. Exemple d'erreurs survenues encore cette année :

- L'envoi du fichier « statistique IPR » sous format .htm
- L'incompatibilité de traitement de ce même fichier s'il est renommé par un nom autre que celui généré par le logiciel lui-même.
- L'écriture des notes (mettre des virgules et non des points).
- La répartition des élèves dans leur classe ou groupe respectif, et selon leur protocole.
- La désignation des genres : « M » pour désigner le sexe masculin au lieu de « G ».
- La désignation des statuts : « A » pour épreuve adaptée ou « D » pour désigner les publics dispensés à l'année.
- La mise à jour du fichier d'exploitation GEBEPS (dernière version 2014)
- L'utilisation du logiciel avec un système d'exploitation compatible (pas iOS).
- La vérification de l'activation des macros de calculs automatiques.
- La dénomination de l'établissement en page protocole (voir le tutoriel).
- La vérification de l'obligation de valider 3 APSA de 3 compétences propres distinctes (le logiciel ne retenant que la meilleure note de chacune des compétences).

Toutes ces précisions correspondent aux erreurs faites par les établissements avant le renvoi des fichiers « statistiques IPR ».

Comme annoncé et pour faciliter le travail des enseignants, une nouvelle application, nommée « EPSDNB » a été développée cette année. Elle sera généralisée pour la prochaine session. Un guide facilitera son utilisation par les enseignants. Elle sera accessible à la prochaine rentrée sur le site disciplinaire.

1.3 Principes d'harmonisation

La commission n'a pas le pouvoir de proposer une harmonisation des notes entre établissements ou activités. Cependant, tous les éléments présentés ont le dessein d'informer les équipes sur la cascade de choix à réaliser pour mettre en réussite tous les élèves. Le choix des ensembles certificatifs, de la programmation sur l'ensemble du cursus, des protocoles certificatifs mis en œuvre sont autant de décisions collectives à prendre au regard des résultats académiques.

Cependant, les membres de la commission ont informé les Chefs d'établissement d'erreurs survenues dans le calcul des moyennes pour un certain nombre de candidats. Les erreurs les plus fréquentes étaient dues à la proposition du « 0 » comme note pour un élève absent à l'épreuve sans justification.

2. Résultats académiques de la session :

Cette année, 4163 élèves dont 2209 filles et 2126 garçons étaient inscrits à l'épreuve de DNB EPS. La moyenne académique est de **13,14/20** (12.79 en 2013). 13.53 pour les garçons et 12.77 pour les filles.

Pour cette session, 421 élèves n'ont pas atteint le niveau 2 exigé en fin de 3^e.

Chez les garçons, les notes s'échelonnent entre 20 et 2 ; chez les filles, elles varient de 19,5 à 2.

Pour évaluer l'ensemble des élèves, 28 APSA ont été proposées. Pour information, 1410 d'entre eux ont été évalués en badminton. A contrario, aucun élève n'a passé ses épreuves du DNB en gymnastique rythmique et boxe française.

Répartition des élèves selon les différentes CP :



13 / 17

DNB 2014	
CP1	33.4%
CP2	19%
CP3	16.8%
CP4	30.9%

Répartition des APSA académiques sur les 4163 élèves évalués :

Planche à voile	297
Va'a	211
Voile	145
Ultimate	11

Pour cette deuxième année, 112 élèves ont bénéficié d'un enseignement et d'une certification adaptés.

Tous les éléments statistiques sont accessibles sur le site disciplinaire pour une étude plus poussée des résultats.

3. Réflexions et préconisations pour la session suivante

Seulement 27 dossiers papier sont arrivés dans les délais imposés. 15 établissements n'ont jamais rendu leurs dossiers.

Sur les 45 dossiers rendus, 23 établissements n'ont pas rempli les exigences liées à la circulaire académique relative à l'évaluation du Diplôme National du Brevet :

Au final, seuls 22 établissements sur les 60 que compte l'académie ont respecté le protocole relatif au DNB de la session 2014.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées sont :

- L'absence de signature des enseignants sur la page des notes attestant la vérification de ces dernières.
- L'absence de signature et de cachet du chef d'établissement validant la conformité des notes présentées.
- L'absence de la note de zéro pour les élèves absents n'ayant aucun justificatif (certificat médical ou démission).
- La saisie incomplète voire erronée des informations demandées par le logiciel GEBEPS et particulièrement le sexe.
- L'utilisation d'un autre logiciel que GEBEPS (édition) pour le dossier papier.
- Le non respect des protocoles annoncés en début d'année (choix des APSA, dates des évaluations et rattrapages, ...)
- Le non respect du format des dossiers (chemises, protocoles, pièces jointes,...)

4. Bilan

Une évolution des modalités de remontée des notes à partir d'un serveur web est envisagée pour la prochaine session. Cette procédure restera obligatoire.



E- LISTES ACADEMIQUES PROGRAMMATIQUES ET CERTIFICATIVES pour les enseignements et la certification aux différents examens de l'EPS en Nouvelle Calédonie.

14 / 17

Suite à l'enquête académique menée auprès de tous les établissements du 2nd degré fin 2014, l'ensemble des activités certificatives a été établi pour 3 ans (sessions 2015 à 2017) comme suit. :

	Diplôme National du Brevet	BAC G/T	BAC PRO et CAP/BEP
Activités programmatiques académiques	-voile multi-supports (dont PAV) -Va'a -tir à l'arc -paddle -ultimate -base-ball -step -poids	-voile multi-supports (dont PAV) -kayak -poids -Va'a -base-ball -paddle -tir à l'arc	-voile multi-supports (dont PAV) -kayak -poids -Va'a -base-ball -paddle -tir à l'arc
Activités certificatives académiques	-voile multi-supports (dont PAV) -Va'a -tir à l'arc -paddle	-voile multi-supports (dont PAV) -kayak -poids -Va'a	-voile multi-supports (dont PAV) -kayak -poids -Va'a

Pour l'examen ponctuel facultatif, les activités académiques sont pour les trois prochaines années :

- Relevant de la CP 4 : Football
- Relevant de la CP 4 : Rugby

Un arrêté académique sera pris pour la prochaine session.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

Patrick DION



ANNEXE 1 : Questions / réponses pour les examens BEP, CAP, BP, BG et BT.

Cas des élèves inaptes partiels ponctuels :

Un élève est inapte à la date d'une épreuve :

- Il justifie cette inaptitude partielle ponctuelle par un Certificat Médical, il est renvoyé à l'épreuve de rattrapage.
- Il ne peut pas effectuer l'épreuve de rattrapage en raison de cette inaptitude couverte par un CM, la note de « DI » est proposée sur EPSNET.
- Il ne justifie pas de son inaptitude, il n'est pas renvoyé au rattrapage, la note de « AB » doit lui être attribuée sur EPSNET.

Cas des élèves inaptes partiels prolongés :

Un élève possède une inaptitude particulière à la réalisation d'une épreuve :

- Il justifie cette inaptitude partielle prolongée par un Certificat Médical, il est renvoyé vers une épreuve adaptée, conformément au texte de référence qui invite les équipes pédagogiques à proposer des épreuves adaptées dans le cadre de leurs enseignements. Ces épreuves adaptées doivent avoir été validées par la Commission d'Harmonisation en début d'année.
- Il ne justifie pas cette inaptitude partielle prolongée, il entre dans le cas précédent, la note de « AB » lui est attribuée sur EPSNET.

Cas des élèves inaptes totaux :

Ils doivent être inscrits sous cette appellation si et seulement si ils justifient de cette inaptitude totale auprès de l'administration par un CM.

Prise en compte de la circulaire du 28.08.2013 parue au BOEN n°33 du 12.09.2013 à partir de la session 2014 pour le Baccalauréat général et technologique qui modifie la circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 publiée au B.O.EN spécial n° 5 du 19 juillet 2012

Le texte modificatif paru au BOEN cité apporte une modification qui est une mise en conformité avec le code de l'éducation.

Un élève peut se voir attribuer une seule note pour valider son BAC en EPS, sous réserve que l'enseignant ait suffisamment d'éléments, au vu de son parcours, pour le faire. Ou alors « *ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé d'EPS pour raisons médicales ».* » Dans le cas de proposition d'une seule note, la commission académique des examens EPS s'assurera que cet élève le mérite et entérinera la proposition d'un coefficient 2 au BAC ne reposant que sur une seule note.

Dans un souci d'équité et afin d'éviter certaines dérives, la demande de certification reposant sur une seule note devra être accompagnée des éléments justificatifs (certificat médical, fiche d'arguments, profil du candidat, notes EPS de l'année précédente si possible) adressés à la commission académique qui jugera de sa recevabilité.

Cette disposition s'applique également à la voie professionnelle.

Cas des élèves absents le jour de l'épreuve :

Un élève est absent le jour de l'épreuve :

- Il justifie son absence par un CM ou autres raisons louables, il est renvoyé à l'épreuve de rattrapage.
- Il ne justifie pas de son absence, la mention « AB » est proposée sur EPSNET.

Cas des élèves ne pouvant pas subir 3 épreuves retenues dans le protocole initial :

Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'un des trois enseignements retenus dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le Recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux épreuves au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique.

La mention « NV » est alors mentionnée sur EPSNET pour l'une des épreuves non réalisées.



ANNEXE 2 : Questions / réponses pour l'examen du DNB

16 / 17

Cas des élèves inaptes partiels ponctuels :

Pour les inaptitudes de moins de 3 mois, c'est le professeur qui juge de l'effet de la durée d'inaptitude du candidat. Si ce dernier est apte le jour de l'épreuve à la pratique et témoigne d'un niveau de compétence en relation avec le niveau enseigné, il n'est pas nécessaire de le confronter au rattrapage ; l'élève passe l'épreuve normalement à la fin du cycle.

Si l'enseignant juge que la durée de l'inaptitude a un effet négatif sur le niveau de compétence, car le temps d'inaptitude est trop long au cours du cycle, l'élève est renvoyé au rattrapage. Ce dernier doit être anticipé et organisé dans le protocole.

Cas des élèves inaptes partiels prolongés :

Les élèves présentant une inaptitude partielle de plus de 3 mois ou un handicap ayant fait l'objet d'un suivi par un médecin, voire d'un projet personnalisé de scolarisation, et ne permettant pas une pratique assidue des APSA bénéficient d'un contrôle adapté. Ces élèves sont évalués au DNB sur au moins 2 épreuves adaptées relevant de 2 CP différentes. Les adaptations sont proposées par les établissements et sont incluses dans le protocole d'évaluation.

Cas des élèves inaptes totaux :

Après avis de l'autorité médicale, les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient conformément aux articles R. 312-2, R. 312-3, et D. 312-4 du code de l'éducation.

Cas des élèves absents le jour de l'épreuve :

Un élève est absent le jour de l'épreuve :

- Il justifie son absence par un CM ou autres raisons louables, il est renvoyé à l'épreuve de rattrapage.
- Il ne justifie pas de son absence, la note « 0 » est proposée.

Pour la nouvelle application, une codification particulière sera proposée et tiendra compte des contrôles de moyenne selon les exigences certificatives.



Annexe 3 : Liste des établissements concernés par un envoi hors délais de réception.

Etablissement	Dossier en retard	Absence de dossier au jour de la CAHN
Clg Hienghène		X
Clg Poindimié		X
GOD Kouaoua		X
Clg Thio		X
Clg La Foa		X
Clg Bourail		X
Clg Ouegoa	X	
Clg Poya	X	
Clg Païta sud	X	
Clg Yaté		X
Clg Portes de Fer		X
Clg Laura Boula Lifou	X	
Clg La Roche Maré		X
Clg Tadine Maré	X	
Clg Le Clézio Vanuatu	X	
Clg Vigouroux Poindimié	X	
Clg Kaala Gomen		X
Clg Houailou		X
Clg Mou Ponerihouen		X
Clg Hily Ponerihouen	X	
Clg Sacré Cœur Bourail	X	
Clg Savio La Foa	X	
Clg Poum	X	
Clg Voh		X
Clg Thabord Mont Dore	X	
LP Champagnat	X	
Clg Champagnat		X
Clg Vao	X	
Clg Douarre Ouvéa	X	
Clg Hnatalo Lifou	X	
Clg Havla Lifou	X	
Clg Taremen Maré		X
Clg Chepenehe Lifou		X
Lycée Kela Poindimié	X	
Lycée des Iles Lifou	X	
CCI Nouméa	X	
LP SFA Bourail	X	
LP Cluny	X	
LP Touho	X	
LP Rivat Pouebo	X	
LPPG Bourail	X	
ALP La Foa	X	
ALP Koumac	X	
ALP La Roche Maré	X	
ALP Wani Houailou	X	
Wallis	X	

